

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, le 8 novembre 2018

### **Outre une augmentation substantielle des prestations pour 2019, la CMCM lance l'APP CMCM et annonce un partenariat fort avec les Assurances La Bâloise.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CMCM a accueilli plus de 3.850 nouveaux affiliés (≈ 9.000 membres) pour atteindre le nombre final de **133.600 familles, soit plus de 260.000 membres.**

Parmi leurs affiliés, 19% ont contracté le package de base seul (Régime Commun), 33% ont choisi de rajouter l'option PrestaPlus, 10% l'option Denta & OptiPlus et 38% ont contracté l'ensemble des packages de la CMCM.

Aujourd'hui, la CMCM compte 2.500 prestations.

En 2017, le montant des **remboursements** s'est élevé à plus de 3,5 millions par mois, à savoir plus de **42 millions sur un an** : 52% de ces remboursements concernaient des prestations du Régime Commun, 28% étaient en lien avec l'option Denta & OptiPlus et 20% avec PrestaPlus.

**Pour 2019**, la CMCM a décidé d'améliorer certaines prestations existantes et d'agrandir le catalogue avec de **nouvelles prestations**, le tout pour un coût estimatif de plus de **3,9 millions d'€ par an.**

En juillet 2018, elle avait déjà ajouté la participation aux frais pour les séances de chiropraxie aussi bien dans le Régime Commun que dans PrestaPlus.

En 2019, les membres de la CMCM pourront bénéficier des changements suivants :

- Pour les jeunes < 30 ans, **nouveaux membres**, qui passent du statut de co-affilié (souvent auprès de leurs parents) à affilié, la CMCM leur offre **1 + 1 an de cotisations gratuites**, à savoir, qu'ils sont exemptés des frais de cotisation de l'année en cours et à partir de maintenant aussi des frais de cotisation de l'année qui suit leur affiliation. Coûts estimés à 200.000€/an.

- Pour la prise de participation en cas d'une **rééducation** ou réadaptation fonctionnelle après une intervention chirurgicale, la CMCM a rallongé le délai de 180 à 360 jours. Coûts estimés à 100.000€/an.
- Pour les **prothèses auditives**, la prise en charge est montée de 100 à 200€. Coûts estimés à 200.000€/an.
- Dans la rubrique « **Médecine Préventive** », il y a plusieurs grandes nouveautés , à savoir la participation aux frais :
  - o Du test immunologique de dépistage du cancer colorectal « iFOBT »
  - o Des vaccins contre l'hépatite « A » ou « B ». Coûts estimés à 500.000€/an
  - o Au programme thérapeutique de l'épuisement émotionnel en ambulatoire (PROTEA) développé et proposé par le GesondheetsZentrum de la Fondation Hôpitaux Robert Schuman. Coûts estimés à 250.000€/an.
  - o En cas d'une intervention chirurgicale du Lipoedème au Stade II. Coûts estimés à 200.000€/an.
- En ce qui concerne les **soins dentaires**, la plupart des prestations font bénéficier d'augmentations importantes au niveau des prises en charge :
  - o Implants dentaires, une hausse de 25%. Estimation des coûts : 120.000€/an.
  - o Orthodontie, une hausse de 60%. Estimation des coûts : 500.000€/an.
  - o Traitement parodontal, avec des prises en charges qui passent de 600€ à 1.000€/an. Estimation des coûts : 250.000€/an.
  - o Les soins dentaires normaux : la prise en charge qui passe de 600€ à 1000€/an.
  - o Comme nouveauté, la CMCM a décidé de participer au découvert des frais pour l'anesthésie générale (incl. MEOPA) pour les enfants <14 ans.
- En ce qui concerne les **soins des yeux**, la CMCM a augmenté le montant de la prise en charge pour les verres correcteurs, allant de 100€ à 150€/membre. Estimation des coûts : 1.000.000€/an. Pour la chirurgie réfractive, le montant de la prise en charge a doublé, allant de 500€ à 1.000€/œil. Estimation des coûts : 120.000€/an.



VOTRE MUTUELLE SANTÉ  
DEPUIS 1956

A côté des nouvelles prestations, la CMCM va lancer son **application mobile CMCM APP** pour communiquer encore mieux avec ses membres. Cette appli mobile sera téléchargeable dès le 8 novembre via l'app Store d'Apple et le Play Store de Google.

Grâce à cette dernière, les membres :

- Pourront faire les demandes de remboursement de leurs factures et ceci de manière sécurisée.
- Auront un suivi de leurs demandes de remboursement
- Auront une vue d'ensemble de l'historique de leurs demandes et des remboursements effectués
- Auront accès aux pharmacies de garde
- Pourront appeler directement CMCM-Assistance en cas d'urgence ou d'accident à l'étranger

Courant 2018, la CMCM a signé les **partenariats** suivants :

1. Avec la **FLASS**, la Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé
2. Le **GesondheitsZentrum** de la Fondation des Hôpitaux Robert Schuman dans le cadre de PROTEA, un programme thérapeutique de l'épuisement émotionnel en ambulatoire. La CMCM accorde ici une participation unique et maximale aux frais de 2.000€ par membre.
3. La **Bâloise**, Assurances : collaboration dans le domaine B2B où la Baloise intègre l'offre de CMCM Business Solutions en tant que complémentaire-santé exclusif. C'est une reconnaissance de notre offre solidaire et mutualiste et première collaboration de ce genre depuis la création de la CMCM en 1956.

Au sujet de la CMCM :

Crée en 1956, la CMCM compte aujourd'hui plus de 260.000 membres et couvre les frais en cas d'hospitalisation, d'intervention chirurgicale et de médecine au Luxembourg et à l'étranger, les rapatriements depuis l'étranger ainsi que des frais liés à la médecine préventive, la médecine dentaire et les soins des yeux.

Contact presse : [bob.seyler@cmcm.lu](mailto:bob.seyler@cmcm.lu)